SIÈGE SOCIAL DE LA CMEQ ▶ 5925, BOUL. DÉCARIE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3W 3C9 – Tél. : 514 738-2184 / 1 800 361-9061

L'INFORMEL

JOURNAL OFFICIEL DE LA CMEQ VOLUME XXXIX, Nº 8, AOÛT-SEPTEMBRE 2016

POSTE-PUBLICATIONS, Nº 40062839

NOUVELLES EXCLUSIONS DANS LA LOI R-20 POUR LES MUNICIPALITÉS : DES IMPACTS CERTAINS SUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le 10 juin dernier a été sanctionné le Projet de loi nº 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique. Lors de l'étude en commission parlementaire, un amendement au projet de loi a été adopté, lequel est venu modifier la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20)[1].

Ces modifications à la Loi R-20 ont pour objet d'exclure de son champ d'application les travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par des communautés métropolitaines et des municipalités[2].

Ces travaux n'y seront plus assujettis et seront considérés « hors construction ». Les municipalités pourront donc les faire exécuter par leurs propres salariés sans être tenues de respecter la Loi R-20 et ses règlements quant aux compétences et aux conditions de travail de leurs salariés.

L'amendement en question a été proposé en commission parlementaire le 17 mai dernier, et ce, bien après que les consultations particulières, tenues en février et mars 2016, se soient terminées. En effet, à l'époque, ledit amendement n'était pas encore sur la table et n'a donc pu être commenté par les associations patronales.

Ces dernières, dont la CMEQ, ont d'ailleurs émis un communiqué le 9 juin dernier pour dénoncer les impacts qu'aura cet amendement sur l'industrie de la construction[3]. Il y a donc consensus à l'effet que cette mesure est une menace pour l'industrie. Dans ce communiqué, on soulignait que la Commission de la construction du Québec (CCQ) évalue que près de 6,9 millions d'heures seraient perdues, soit 5 % de toutes les heures travaillées. Ainsi, la modification à la Loi R-20 menacerait les emplois de près de 7 500 salariés. En termes de salaires, le manque à gagner pourrait atteindre 269 millions de dollars. Les associations ont invité la ministre du Travail et responsable de la Loi R-20, Mme Dominique Vien, à organiser des consultations afin de s'assurer que des analyses d'impacts plus approfondies soient réalisées avant l'entrée en vigueur des changements législatifs. Toutefois, le projet de loi, ainsi que l'amendement à la Loi R-20, ont été

Suite à la page 2

Soyons CorpoActif au profit d'Opération Enfant Soleil

Découvrez à la page 10 la raison de la présence des Enfants Soleil dans ce numéro

PRINCIPAUX TITRES

HYDRO-QUÉBEC : PROBLÈME RÉGLÉ ET PÉPINS QUI PERSISTENT » 2

LA CMEQ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE » 3

DES AMPOULES DEL DANS LES LUMINAIRES FERMÉS? ATTENTION : ELLES NE SONT PAS TOUTES APPROUVÉES! » 3

EMPLACEMENT DES PANNEAUX » 4

RÉSEAUTER, SE FORMER ET FAIRE PROGRESSER SON MÉTIER... GRÂCE AUX ACTIVITÉS DE SECTION! » 5

L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES : UNE QUESTION D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ » 8

FORMATION CONTINUE » 12

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C118374

Corporation des maîtres électriciens du Québec

Suite de la page 1

sanctionnés et sont entrés en vigueur le 10 juin 2016 sans qu'une véritable étude d'impacts ne soit effectuée.

Soulignons en terminant que cette modification à la Loi R-20 n'impacte d'aucune manière la *Loi sur le bâtiment*[4]. Tous travaux d'installation électrique exécutés par un constructeur-propriétaire, pour son propre compte, requièrent que celui-ci détienne une licence émise par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) comportant la sous-catégorie 16 – Électricité. De plus, bien que les salariés ne soient pas tenus d'être titulaires d'un certificat de compétence émis par la CCQ, ils doivent détenir un certificat de qualification en électricité (CÉ) émis par Emploi-Québec[5].

---

1 RLRQ, c. R-20.
2 Art. 64.2 modifiant l'art. 19 (8°) de la Loi R-20.
3 http://www.newswire.ca/fr/news-releases/amendement-au-projet-de-loi-83—les-associations-representant-les-entrepreneurs-en-construction-preoccupees-et-inquietes-582392271.html
4 RLRQ, c. B-1.1.
5 *Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction,* (RLRQ, c. F-5, r.1), art. 3 (1°).

HYDRO-QUÉBEC : PROBLÈME RÉGLÉ ET PÉPINS QUI PERSISTENT

COMMENT SE PORTENT LES DISCUSSIONS AVEC HYDRO-QUÉBEC?

La Direction des Services techniques et SST de la CMEQ a soumis aux membres du CPA un mémoire résumant la progression des enjeux qui font l'objet de pourparlers avec son partenaire.

D'abord, on y apprend qu'Hydro-Québec tend l'oreille aux doléances des membres de la CMEQ. La Corporation a en effet donné son aval à la proposition d'HQ de tenir huit tables régionales à l'automne 2016, dans une ville de chacune des 17 sections régionales de la Corporation (les villes sont choisies en fonction des régions administratives d'Hydro-Québec).

Les membres pourront formuler leurs préoccupations et leurs suggestions en réponse aux Web-courriels reçus avant la tenue des tables régionales. Ils pourront également y signaler leur désir de participer à l'activité. De plus, la CMEQ choisira deux représentants par section qui assisteront à ces rencontres. Les membres des sections concernées recevront quant à eux un compte rendu des discussions.

AH, CES BRUITS AU BRANCHEMENT…

Hydro-Québec s'affaire présentement à chercher des solutions qui élimineront le problème de «bruits au branchement du consommateur». Des 284 dossiers évalués par la Régie du bâtiment du Québec et Hydro-Québec, 107 ont été réglés, mais le bruit persiste dans 78 cas. Pour corriger le problème, on pourrait envisager la relocalisation du point de branchement ou encore une modification de la structure du bâtiment.

RACCORDEMENTS DES BRANCHEMENTS : AFFAIRE PRESQUE CLASSÉE

La Direction des Services techniques de la CMEQ a vu le nombre de demandes d'intervention à ce sujet diminuer en 2016; le nombre de maîtres électriciens qui ont signalé des délais indus pour le raccordement de branchement est jusqu'ici similaire au nombre de demandes traitées en 2011. L'amélioration du service offert par Hydro-Québec, de même que l'adaptation des maîtres électriciens à ses nouveaux procédés ne sont sans doute pas étrangers à cette amélioration.

PANNES DE COURANT DANS LES RÉSIDENCES : EN PANNE DE SOLUTION…

On semble néanmoins s'accommoder de la situation puisque le nombre de maîtres électriciens qui ont des récriminations à cet effet est minime. La Direction des Services techniques et SST a reçu jusqu'ici, en 2016, six demandes d'intervention auprès d'Hydro-Québec pour la révision du refus de paiement. De son côté, HQ n'a exprimé aucune intention de modifier sa directive concernant les pannes de courant dans les résidences.

SECTION GASPÉSIE/ ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Lysianne Miousse, 11 ans
Atteinte d'une délétion du chromosome 1p36

« Quand les gens sont solidaires, cela m'apporte du réconfort et de la joie dans mon cœur. Merci ! »

– Emma, 13 ans,
grande sœur de Lysianne

SECTION GASPÉSIE/ ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Hayden Sutton, 2 ans
Atteint d'épilepsie
et
Derek Sutton, 4 ans
Atteint d'un trouble du spectre de l'autisme

« Les donateurs et les partenaires qui organisent des collectes de fonds pour soutenir les enfants et leur famille sont généreux, mais surtout indispensables. Un gros merci! »

– Marie-Eve Hunter et Tim Sutton,
parents de Derek et Hayden

LA CMEQ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La Corporation est devenue, en mars dernier, un chapitre international de la National Electrical Contractors Association (NECA) américaine.

L'obtention du statut de chapitre international de la NECA – qui permet à la CMEQ de devenir représentante de l'organisation au Québec – est assortie de bénéfices, tels qu'un prix de membre préférentiel pour assister au congrès annuel de l'association, de même que pour la réception de sept de ses publications.

Ce statut permettra à la CMEQ de déployer à l'échelon international la crédibilité bien établie dont elle jouit au Québec et dans l'ensemble du Canada.

SECTION CENTRE-DU-QUÉBEC

Mylie Tellier Boisvert, 11 ans
Atteinte d'agénésie sacrée

« Vos dons contribuent à favoriser un avenir meilleur pour les enfants malades et leur famille. »

– Mylène Tellier et Michel Boivert,
parents de Mylie

DES AMPOULES DEL DANS LES LUMINAIRES FERMÉS? ATTENTION: ELLES NE SONT PAS TOUTES APPROUVÉES!

La majorité des ampoules DEL ne peuvent être utilisées dans un luminaire fermé, à cause du dégagement de chaleur qu'elles provoquent. Des bris et des débuts d'incendie sont d'ailleurs survenus à la suite de l'utilisation d'ampoules non approuvées à l'intérieur de luminaires de type globe marin, utilisés notamment dans les bâtiments agricoles.

Avant toute installation de luminaire fermé, il est donc important de vérifier sur vos ampoules ou sur leur emballage qu'elles sont approuvées pour ce type de luminaire. Sinon, il est primordial de remplacer **immédiatement** l'ampoule par une autre qui est approuvée pour un luminaire fermé, et ce, dans le but de prévenir un incendie.

De plus, il est fortement recommandé de vérifier toutes les lampes des luminaires fermés existants afin de s'assurer qu'elles sont approuvées pour ce type de luminaire.

Laissez-nous vous éclairer sur vos assurances.

Lussier Dale Parizeau
Cabinet de services financiers

1 855 883-2462
LussierDaleParizeau.ca/cmeq

EMPLACEMENT DES PANNEAUX

Les entrepreneurs qui ont à remplacer des panneaux ou qui doivent procéder à l'installation d'un nouveau branchement doivent connaître les exigences de l'article 26-402, *Emplacement des panneaux, du Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité* (Code).

Cet article indique que **les panneaux ne peuvent être installés :**

- Dans **les placards à vêtement**, incluant les armoires et les *walk-in* où les objets ou les vêtements peuvent entraver l'accès au panneau, en plus de constituer un risque d'incendie.
- Dans les **cages d'escalier**, où l'accessibilité est médiocre et où le panneau, représentant également un risque d'incendie, peut nuire à l'évacuation des lieux.
- Dans **les salles où la température ambiante est normalement élevée** (au-dessus de 30 °C), par exemple les salles de fournaises, où le déclenchement intempestif des dispositifs de protection pourrait être causé par la chaleur.
- Dans **les emplacements dangereux** où il y a risque d'explosion ou d'incendie, à moins que le panneau soit approuvé pour les endroits dangereux.
- Dans **les salles de bain**, où il y a risque de choc et, surtout, de détérioration du panneau électrique à cause de l'humidité. (Il est à noter que le Code permet l'installation d'un panneau dans une salle d'eau avec toilette et lavabo ou salle de lavage.)
- Dans **les soutes à charbon** ou les endroits similaires, où la poussière peut causer un mauvais fonctionnement des disjoncteurs ou même un court-circuit.

LA HAUTEUR DU PANNEAU

Dans les logements, le Code exige que les panneaux soient installés aussi haut que possible, de sorte que toutes les manettes des disjoncteurs en soient accessibles et à une distance maximale de 1,7 m du niveau du plancher fini.

REMPLACEMENT DU PANNEAU : ON RELOCALISE!

Lors d'une rénovation, si vous remplacez le panneau, celui-ci devra aussi satisfaire l'article 26-402 du Code. Par exemple, si un panneau à fusibles existant dans une salle de bain doit être remplacé par un panneau à disjoncteurs, ce dernier devra être relocalisé et installé à un emplacement accepté par le Code.

De même, lors du remplacement d'un panneau par un nouveau de calibre différent, par exemple un panneau de 100 A par un nouveau de 200 A, celui-ci devra être installé à un emplacement accepté par le Code.

RÉPARATION OU MODIFICATION : NUL BESOIN DE RELOCALISER

Dans le cas d'une réparation ou d'une modification, par exemple l'ajout ou le retrait de disjoncteurs, la modification des circuits de dérivation, le remplacement des artères par des nouveaux de même calibre, le remplacement de la porte ou toute intervention semblable, il n'est pas obligatoire de relocaliser le panneau.

Concernant l'emplacement et l'installation des panneaux électriques, il est à préciser que :

- Selon l'article 26-400 *« Panneaux installés dans les logements »*, un panneau doit être installé dans chaque logement comportant un compteur individuel.
- Un panneau peut être installé derrière une porte ; aucun article du Code ne fait mention d'une restriction quelconque à ce sujet.
- Un panneau peut être installé à l'horizontale à condition qu'une indication telle qu'« installation tous azimuts » y soit inscrite ou sur confirmation du manufacturier.

Lors d'une modification ou d'une réparation, le panneau électrique peut demeurer au même endroit. Cependant, lors d'une nouvelle installation ou lors du remplacement d'un panneau, assurez-vous que celui-ci est installé dans un endroit conforme au Code.

SECTION ESTRIE

Élizabel Bouchard, 6 ans
Atteinte d'ataxie récessive spastique autosomique

« Opération Enfant Soleil est à nos côtés à travers les équipements dont bénéficie Élizabel et nous en sommes très reconnaissants. »

– Valérie Simard et Dave Bouchard, parents d'Élizabel

SECTION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Ariane Paquin, 15 ans
Atteinte du syndrome d'Axenfeld-Rieger

« Lors de ses hospitalisations, nous avons vu le logo d'OES sur les équipements médicaux. Vos dons apportent de l'espoir aux familles touchées par la maladie. Merci! »

– Josée Grenier et Danny Paquin, parents d'Ariane

RÉSEAUTER, SE FORMER ET FAIRE PROGRESSER SON MÉTIER... GRÂCE AUX ACTIVITÉS DE SECTION!

S'impliquer dans sa section permet de faire une différence et présente plusieurs avantages pour les maîtres électriciens.

Une première façon de s'impliquer est d'assister aux réunions de sa section (assemblées générales), qui ont lieu généralement quatre fois par année. Ces assemblées sont l'occasion de discuter d'un vaste éventail de sujets, d'assister à des conférences organisées tout spécialement pour l'évènement, de soulever les problématiques rencontrées dans le métier et, si nécessaire, de faire voter des résolutions.

S'il vous est impossible de participer à ces assemblées, le compte rendu de la dernière réunion de section sera toujours disponible sur le site internet de la CMEQ.

Vous êtes donc encouragés à y jeter un coup d'œil à n'importe quel moment pour vous tenir au courant des sujets abordés, des discussions qui ont eu lieu, etc.

Vous pouvez également vous impliquer dans votre section en participant à des activités sociales telles que les tournois de golf, les soupers de crabes, les fêtes de Noël etc. et ce, généralement à un tarif très avantageux. Il est important de mentionner qu'une grande partie des coûts reliés à ces activités seront défrayés par la Corporation par le biais de remises aux sections. Ces activités représentent donc une occasion intéressante de rencontrer d'autres membres et d'échanger avec eux dans une ambiance décontractée et festive.

Sachez qu'il existe également les tables régionales d'Hydro-Québec et de la CMEQ, qui sont un forum permettant de discuter de sujets d'intérêt commun pour Hydro-Québec, la Corporation et ses membres. Les échanges portent sur des questions techniques, sur l'organisation et la logistique des services ainsi que sur la qualité des rapports entre les entrepreneurs électriciens, leurs employés et les intervenants d'Hydro-Québec. Les tables régionales permettent aux participants de mieux comprendre les contraintes et les défis vécus et de trouver des solutions adéquates pour tous. Mentionnons que seulement un nombre restreint de membres sont invités à participer à ces tables. Les comptes rendus de ces réunions sont toutefois envoyés à l'ensemble des membres de la section en plus d'être disponibles sur le site de la CMEQ.

L'implication des maîtres électriciens dans leur section permet de faire une différence. Assister aux rencontres et activités de votre section vous permettra de prendre en main votre profession et d'avoir une influence positive sur son évolution. Il faut percevoir les activités de section entre comme une opportunité de partager ou de recevoir des conseils judicieux, ce qui favorise inévitablement une concurrence saine.

Pour plus d'informations sur les prochaines activités de votre section, connectez-vous à Mon dossier au www.cmeq.org et rendez-vous sous la rubrique Ma section régionale. Si vous n'avez pas de mot de passe contactez la CMEQ.

SECTION BAS-ST-LAURENT

Loïc Lavoie, 3 ans
Atteint de malformations cardiaques congénitales

« Lorsque vous donnez, vous contribuez à sauver des vies comme celle de notre garçon. »

– Stéphanie Pelletier et Simon Lavoie, parents de Loïc

SECTION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Alicia Tremblay, 4 ans
En rémission d'une tumeur cérébrale

« Tout au long de ses hospitalisations, Alicia a bénéficié de l'appui d'OES. Sur presque chaque machine, le petit logo était apposé. Merci à tous ceux qui donnent. Vous changez vraiment la vie des enfants malades comme Alicia ! »

– Valérie Vandal et Alexandre Tremblay, parents d'Alicia

LE PROGRAMME DE PROTECTIONS PERSONNALISÉ DE LA CMEQ

MRa
Cabinet en assurance de personnes

- Contrat non résiliable
- Prestations garanties
- Primes des plus compétitives
- Remboursement moyen des primes de 18 263 $ par assuré
- Au 30 septembre 2015, 220 membres ont encaissé 4 018 000 $ et nous retrouvons près de 12 millions de $ en bénéfice accumulé pour les membres actuellement assurés
- À plus de 3,5 millions $ par année c'est le plus important programme pour les maîtres électriciens

N'hésitez pas à nous contacter, c'est tout à votre bénéfice

5055, boul. Métropolitain Est, bureau 200, Montréal (Québec) H1R 1Z7
T : 514 329-3333 / 1 800 363-5956 | F : 514 328-1173 | cabinetmra.com

Programmation

Voici un résumé de la programmation complète du 66e congrès de la CMEQ.

Passez à l'action : inscrivez-vous !

66e congrès de la CMEQ

Le vivre autrement pour mieux rebondir !

Jeudi 29 septembre

CorpoActif
au profit d'Opération Enfant Soleil

Spa Nordik

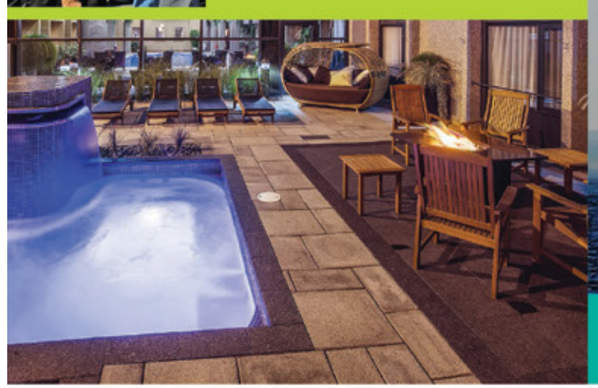

> **vendredi** 30 septembre

Journée réseautage
Expo Show Happy Hour

Soirée
Casino Royale

Croisière sur le fleuve

> **samedi** 1er octobre

Dr. Georges
Conférence
Optimisation du plein potentiel humain

Derek Aucoin
Conférence
Jouer votre rôle avec une attitude gagnante

Formations
techniques

Photovoltaïque

Programmation
double
Guy Nantel
Hommage à Shania Twain

Visitez le site Internet du congrès. Vous y trouverez la liste des activités de réseautage, conférences, formations et autres surprises que nous vous réservons.

Partenaire principal : MRa

Corporation des maîtres électriciens du Québec

L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES : UNE QUESTION D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ

Lorsqu'il est question de prévention, on pense immédiatement à l'établissement et à l'utilisation de méthodes de travail qui soient les plus sécuritaires possible.

S'assurer que votre santé et votre sécurité au travail ne sont pas menacées semble être une évidence pour la majorité. Toutefois, nombreux sont encore ceux qui pensent que l'investissement n'est pas rentable. Pourtant, les chiffres démontrent clairement l'écart entre les conséquences de ne rien faire et celles d'être proactif!

Dans tous les domaines, la prévention a fait ses preuves et elle permet de réaliser rapidement des gains en efficacité et en productivité. Par exemple, quand vous achetez un véhicule automobile, si vous désirez obtenir un rendement optimal, l'entretien régulier sera certainement une priorité. Vous respecterez donc les recommandations du fabricant et suivrez les instructions quant à la manière de conduire et d'entretenir votre véhicule. Le même raisonnement doit s'appliquer à l'appareillage qui compose un système électrique. La référence, quand on pense à l'entretien préventif, est la Norme CSA Z463.

L'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE : UN DES ASPECTS DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL[1]

Dans le but de réduire les risques de blessures, tout programme de sécurité au travail devrait prioritairement inclure un programme d'entretien électrique ; **la sécurité des travailleurs est primordiale!** Elle est suivie en importance par la fiabilité de l'appareillage et sa durée de fonctionnement. En effet, après son installation conformément au CCÉ[2], l'appareillage doit être entretenu adéquatement pour continuer à satisfaire aux critères de performance en matière de sécurité tout au long de son cycle de vie.

Les critères d'intégrité qui s'appliquent aux systèmes et aux appareillages électriques critiques **pour la sécurité électrique des travailleurs** devraient être différents des critères de fiabilité applicables aux objectifs de temps de fonctionnement, ainsi qu'aux autres facteurs de gestion.

Le mauvais état de l'appareillage des réseaux d'alimentation électrique en raison d'un manque d'entretien expose le personnel à un risque plus élevé de choc électrique et de défauts d'arc.

On devrait donc entretenir régulièrement les dispositifs de commutation, tels que les disjoncteurs, sectionneurs et contacteurs, couramment utilisés pour isoler le réseau d'alimentation, pour s'assurer qu'ils fonctionnent de la façon prévue, afin de créer des conditions de travail sécuritaires.

---

1 Extraits de la Norme CSA Z-463-13 – *Lignes directrices sur l'entretien des systèmes électriques*, articles 6.1.1 et 6.1.4.
2 Norme CSA C22.10-10, *Code canadien de l'électricité, première partie (CCÉ) ; Code de construction, Chapitre V – Électricité*, (RLRQ, c. B-1.1, r. 2), art. 5.01.

SECTION QUÉBEC / CAPITALE-NATIONALE

Gabrielle Kenney, 9 ans
Atteinte de mastocytose systémique agressive

« Vous nous démontrez que nous ne sommes pas seuls. Merci de tout cœur. »

– Joanie Bourret et Yves Kenney, parents de Gabrielle

SECTION QUÉBEC / CHAUDIÈRE-APPALACHES

Raphaëlle Turcotte, 3 ans
Atteinte d'arthrite juvénile idiopathique
et
Julianne Turcotte, 5 ans
En processus d'investigation pour un diagnostic d'arthrite

« Avec Opération Enfant Soleil, on se sent porté et accompagné par tous les gens qui donnent. »

– Émilie Martin et Sébastien Turcotte, parents de Raphaëlle

DES NOUVEAUTÉS AU CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION

POUR EN SAVOIR PLUS
CARNET.CCQ.ORG
CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION

On perd la vie plus vite qu'il ne faut de temps pour couper le courant

En 2008 le Conseil provincial d'administration de la CMEQ a adopté une importante résolution concernant les travaux d'électricité réalisés sous tension. Ce faisant, le Conseil a pris la décision d'assumer un rôle de leader québécois dans la prévention des accidents d'origine électrique.

TOUJOURS EFFECTUER LES TRAVAUX HORS TENSION

Où en sommes-nous après que plus de sept années se soient écoulées…?

Travailler sous tension : une mauvaise habitude au Québec

La plupart des électriciens du Québec ont la fâcheuse habitude d'effectuer trop souvent des travaux sur de l'équipement sous tension. Les donneurs d'ouvrage ont aussi développé cette perception qu'il est normal d'effectuer des travaux sous tension. Or, rien n'est plus faux. Le travail sous tension expose les travailleurs à de grands dangers qui mettent en péril leur sécurité, leur santé et leur vie.

Malheureusement, il reste encore beaucoup de sensibilisation à faire auprès de tout un chacun. Employeurs et travailleurs doivent comprendre le message et réaliser le danger que constitue l'électricité présente chaque jour dans leur tâche. Dans les dernières semaines, nous avons été touchés d'apprendre le décès de confrères électriciens qui sont partis en laissant derrière eux une famille, des enfants, des amis. La perte d'un travailleur est une tragédie pour tous les gens qui l'entourent, sa famille, ses amis et la société en général.

Corporation des maîtres électriciens du Québec

Protège le public… et ses membres

SECTION OUTAOUAIS

Emerick Legault, 8 ans
Notamment atteint d'une malformation œsophagienne

« Merci à tous ceux qui amassent des fonds pour OES, car grâce à vous, la vie des enfants malades est plus agréable. »

– Marie-Isabelle Boileau et Éric Legault, parents d'Emerick

SECTION MONTÉRÉGIE

Massimo Mini, 2 ans
Atteint de malformations cardiaques congénitales

« Faire un don, c'est faire un don de vie. Merci à tous ceux qui laissent leur cœur parler. »

– Natacha Persopoulos et Claudio Mini, parents de Massimo

POURQUOI AUTANT DE SOLEILS DANS L'INFORMEL?

Comme vous le savez, l'activité CorpoActif 2016 appuie la cause d'Opération Enfant Soleil (OES). Les dons amassés financeront l'achat d'équipements médicaux dédiés aux enfants malades ou hospitalisés. Les soleils sont en fait des Enfants Soleil, soit des porte-paroles d'OES qui témoignent de l'importance de vos dons. Sur le site de CorpoActif, vous retrouverez le témoignage intégral du porte-parole de votre section. Les témoignages de l'Enfant Soleil et de ses parents sont toujours émouvants et nous rappellent que la santé n'a pas de prix, mais surtout, que vos dons apportent espoir et réconfort aux familles touchées par la maladie d'un enfant.

Vous avez le cœur sur la main tout autant que le cœur à l'ouvrage? Vous êtes en plus bon marcheur ou coureur invétéré? Gardez la forme en vous inscrivant à l'activité CorpoActif qui se tiendra en marge du congrès annuel de la CMEQ, le jeudi 29 septembre.

Vous ne pouvez participer en personne, faites alors un don à partir du www.cmeq.org/boutique/.

Votre participation donnera lieu à des milliers de petits miracles quotidiens réalisés par les centres pédiatriques et autres établissements de la province qui soignent nos enfants malades. De 1988 à aujourd'hui, c'est près de 210 millions de dollars qui leur ont été remis par Opération Enfant Soleil.

Depuis les débuts de l'activité CorpoActif en 2015, la Commission de la construction du Québec appuie les efforts écoresponsables de la CMEQ incluant le volet humanitaire.

SECTION LANAUDIÈRE

Gabriel Bolduc, 4 ans
Atteint du syndrome d'Arlequin

« Gabriel bénéficie d'appareils financés grâce aux dons amassés. »

– Marie-Claude Cormier et David Bolduc, parents de Gabriel

Soyons CorpoActif au profit d'Opération Enfant Soleil

Le jeudi **29 septembre 2016**
à Rivière-du-Loup!

Pour s'inscrire ou faire un don :
www.cmeq.org/Boutique

SECTION MONTRÉAL

Émile Beauchamp, 12 ans
Atteint de quatre malformations cardiaques

« Grâce au soutien de la population, les équipes médicales réalisent des miracles. »

– Catherine Johnson et Donald Beauchamp, parents d'Émile

SECTION CÔTE-NORD

Élie-Jade Boulianne, 4 ans
Atteinte de fibrose kystique

« Merci à tous ceux qui contribuent à cette grande œuvre! »

– Véronique Métivier etPatrick Boulianne, parents d'Élie-Jade

SECTION MAURICIE

Vincent Gervais, 14 ans
Atteint de dystrophie musculaire de Duchenne

« Nous savons mieux que quiconque ce que vos dons représentent dans la vie de familles comme la nôtre. Parce que les petits miracles n'arrivent jamais seuls. »

– Julie Doyon et Yves Gervais, parents de Vincent

à retenir

FORMATION CONTINUE

Cours de niveau intermédiaire / relève :

PRINCIPES DE BASE EN GESTION D'ENTREPRISE
Coût : 200 $ plus taxes

Montréal – Siège social de la CMEQ
Jeudi 1er et vendredi 2 septembre 2016 :
9 h à 16 h / Code : ADM2967

Québec – Hôtel Plaza
Lundi 19 et mardi 20 septembre 2016 :
9 h à 16 h / Code : ADM2969

LECTURE DE PLANS ET ESTIMATION
Coût : 475 $ plus taxes
(Réduction de 85 $ si vous possédez le manuel d'estimation en électricité d'Antoine Poggi)

Montréal – Siège social de la CMEQ
Du jeudi 1er au dimanche
4 septembre 2016 :
8 h à 16 h / Code : TEC2950

Québec – Hôtel Plaza
Du jeudi 22 au dimanche
25 septembre 2016
8 h à 16 h / Code : TEC2947

Cours de niveau intermédiaire :

COMPOSANTES D'ALARME INCENDIE
Coût : 450 $ plus taxes

Montréal – Siège social de la CMEQ
Samedi 10 et dimanche
11 septembre 2016 :
8 h 30 à 16 h 30 / Code : TEC2790

Seau attestant l'admissibilité à un remboursement par la CCQ. Certaines conditions s'appliquent.

Cours de niveau intermédiaire / avancé :

CHUTE DE TENSION
Coût : 90 $ plus taxes

Québec – Hôtel Plaza
Jeudi 8 septembre 2016 :
13 h à 17 h / Code : ADM2799

Cours de niveau avancé :

ÉTUDE ET ESTIMATION DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES* *Nouveau*
Coût : 425 $ plus taxes

Montréal – Siège social de la CMEQ
Samedi 10 septembre 2016 :
8 h à 16 h / Code : TEC2942
**Formation admissible au FFSIC pour les chefs d'équipe et les chefs de groupe.*
Voir le plan de cours sur le site Web de la CMEQ.

CCQ – ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT – AUTOMNE 2016

FIERS ET COMPÉTENTS .COM — FORMATION DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

DATE À RETENIR :
Le répertoire des activités de formation 2016-2017 sera disponible le 23 AOÛT prochain.

Inscription : services en ligne de la CCQ, www.fiersetcompetents.com/, ligne info-perfectionnement au 1 888 902-2222 option 1.

Cours offerts exclusivement aux travailleurs de l'industrie de la construction. Conditions d'admission sur le site internet de la CCQ, au www.ccq.org.

SECTION LAURENTIDES

Sarah Gratton, 2 ans
Prématurée

« Merci de tout cœur à ceux qui amassent des fonds et à ceux qui donnent à Opération Enfant Soleil. Parfois la vie a besoin d'un coup de pouce pour bien commencer, et ce coup de pouce, c'est vous ! »

– Martine Lévesque et Pierre Gratton, parents de Sarah

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER À LA CMEQ

À compter du mardi 6 septembre, c'est le retour à l'horaire régulier à la CMEQ.

Nos bureaux seront ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

OFFRE COMPLÈTE ET INSCRIPTION AUX COURS DE LA CMEQ
www.org/se-former ou par téléphone : 514 738-2184,
sans frais 1 800 361-9061, option 7.

L'informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.
Le code QR présent dans cette publication a été généré par QRcode-pro.com.